

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2014

Le Conseil a délibéré sur les dossiers suivants :

DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIFFERENTS ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE ET CCAS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION DES EAUX SAONE-VEYLE

2 titulaires

M. BROCHAND Michel

M. ROSSET Gérard

2 suppléants

Mme QUEFFELEC Isabelle

M. DURANCEAU Sébastien

SYNDICAT MIXTE VEYLE VIVANTE

1 titulaire

M. ROSSET Gérard

1 suppléant

Mme PRADIGNAC Sophie

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DU DEPARTEMENT DE L'AIN

1 titulaire

M. GREFFET Christophe

1 suppléant

M. BROCHAND Michel

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal fixe à neuf le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

↳ Désignation des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale.
Mme QUEFFELEC Isabelle - M. BROCHAND Michel -Mmes MARQUIS Dominique
-PRADIGNAC Sophie

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DES ASSEMBLEES DE LA SEMCODA

L'assemblée désigne M. Christophe GREFFET, Maire, pour représenter la Collectivité au sein des assemblées générales de la SEMCODA et lui donne tous pouvoirs conformément aux dispositions du CGCT.

DESIGNATION DU CORRESPONDANT «DEFENSE »

Le conseil, sur proposition de M. le Maire, désigne M. ROSSET Gérard correspondant « Défense ».

DESIGNATION DU CORRESPONDANT «SECURITE ROUTIERE »

Le conseil, sur proposition de M. le Maire, désigne M. RAMEL Cyril correspondant « Sécurité Routière».

ELECTION DES MEMBRES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal, conformément au Code des Marchés publics, élit trois membres titulaires et trois membres suppléants pour faire partie de la commission d'appel d'offres présidée par M. le Maire.

Membres titulaires : MM BAJAT Y – BROCHAND M – Mme QUEFFELEC I –

Membres suppléants : Mme BOZONNET B – MM. ROSSET G – VOISIN J -

CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES.

Les élus sont invités à intégrer une ou plusieurs commissions.

↳ Voirie - Urbanisme –

Le Conseil Municipal désigne MM. BROCHAND Michel – DURANCEAU Sébastien – RAMEL Cyril – VOISIN Jérôme membres de la commission communale « voirie - urbanisme ».
Responsable : M. BROCHAND Michel

↳ Bâtiments – vie scolaire –

Le Conseil Municipal désigne MM. BAJAT Yves – DURANCEAU Sébastien – Mme PRADIGNAC Sophie – MM. ROSSET Gérard – VOISIN Jérôme membres de la commission communale « Bâtiments – vie scolaire ».
Responsable : M. BAJAT Yves.

↳ Animation – Vie associative – Communication –

Le Conseil Municipal désigne Mmes QUEFFELEC Isabelle – BOZONNET Brigitte – MARQUIS Dominique – PRADIGNAC Sophie, membres de la commission communale « Animation – Vie associative – Communication ».

Les responsables des commissions communales fixent les dates des prochaines réunions à savoir :

- Commission « voirie – urbanisme » : le lundi 14 avril visite des chemins avec M. Frachet, et le vendredi 18 avril à 18 H avec la commission.
- Commission « bâtiments – vie scolaire » : mercredi 7 mai à 18 h.
- Commission « animation – vie associative – communication » : vendredi 25 avril à 18 h 30 – préparation de la fête du village

DELIBERATION DELEGANT AU MAIRE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22, Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire certaines délégations prévues par l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE

Article 1 : Délégations particulières.

Monsieur le Maire est chargé, par délégation du conseil municipal prise en application de l'article L. 2122-22 du Code Générale des Collectivités Territoriales et pour la durée de son mandat :

- 1°) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passées selon la procédure adaptée d'un montant inférieur à 90 000 € ,
- 2°) de passer les contrats d'assurance (ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes),
- 3°) d'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du Code de l'urbanisme
- 4°) de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- 5°) d'exercer, au nom de la commune les droits de préemptions définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces

droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal, 6°) de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé par le conseil municipal à 50 000 €,

FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS

Le Conseil Municipal décide de fixer les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint aux taux suivants,

Maire : 17 % de l'indice brut 1015.

1^{er} adjoint : 6,6 % de l'indice brut 1015

2^{ème} adjoint : 6,6 % de l'indice brut 1015

3^{ème} adjoint : 6,6 % de l'indice brut 1015.

INDEMNITE DU COMPTABLE DU TRESOR

L'assemblée décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance et de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires.

PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2014

M. le Maire présente l'avant-projet détaillé du budget primitif principal et du budget annexe « assainissement ».

Ces budgets seront votés lors de la prochaine réunion de l'assemblée prévue le 29 avril 2014.

COMPTE RENDU DE REUNION

M. le Maire relate la réunion du conseil communautaire qui s'est tenue à St André d'Huiariat le 07 avril au cours de laquelle il a été réélu président. Six vice-présidents ont été nommés Il s'agit de : M. Christian Lay, maire de Cruzilles-les Mèpillat, 1^{er} vice-président, M. Yves Zancanaro, maire de Laiz, 2^{ème} vice-président, M. Michel Dubost, maire de St André d'Huiariat, 3^{ème} vice-président, M. Bernard Daujat, maire de Perrex, 4^{ème} vice-président, Mme Agnès Duperray, maire de St Jean-sur-Veyle, 5^{ème} vice-présidente, M. Jean-Paul Moutot, maire de Pont-de-Veyle, 6^{ème} vice-président.

La prochaine assemblée générale aura lieu le jeudi 24 avril à 19 H à l'Escale à St Jean Sur Veyle à laquelle tous les élus du canton sont invités.

QUESTIONS DIVERSES

- Planning des réunions.

Assemblée générale de la communauté : jeudi 24 avril

Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication : samedi 26 avril

Conseil communautaire : lundi 28 avril

Conseil municipal : Mardi 29 avril à 20 H 30

Centre communal d'action sociale : Mardi 29 avril à 19 H 45

Cérémonie du 8 mai à 10 H 45 au village à St Genis ; 11 H 15 à la Tuilerie à St -Cyr et à 11 H 30 sur la place à St-Cyr.

- A titre d'information désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la commune au SMIDOM dans le cadre de la communauté de communes.

Sont désignés M. Michel Brochand, délégué titulaire et M. Christophe Greffet délégué suppléant.

Elections européennes – Dimanche 25 mai – Composition du bureau de vote provisoire -

Matin : Michel Brochand – Sophie Pradignac – Gérard Rosset

Isabelle Queffelec

Après-midi : Yves Bajat – Dominique Marquis.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 22 H 30.

Délibéré en séance les jours et an susdits.

